

## DECISION N°21/2020/Institut Mines-Télécom

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 novembre 2016

Vu la délibération du conseil d'administration du 15 juin 2017

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis GUIBARD, Directeur d'Institut Mines-Télécom Business School, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale la convention de partenariat conclue entre l'IMT et SUPdeCO Dakar aux fins de mise en œuvre au Sénégal d'une formation et de délivrance d'un double diplôme de niveau bac+3 en « innovation, management, technologies numériques ».

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et à Monsieur Denis GUIBARD. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 12/10/2020



Odile GAUTHIER  
Directrice générale